



Dossier à envoyer par courrier à :

**Madame le Maire**  
A l'attention du Service Vie Associative  
Hôtel de Ville – BP 213  
59723 DENAIN CEDEX

Ou à déposer à l'accueil de la Mairie

## DOSSIER DE PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION 2023

Association\* :

*\*Merci d'indiquer le nom de l'association ou de l'organisme en toutes lettres*

Tout dossier **incomplet, mal renseigné** (mentions obligatoires) sera automatiquement **retourné** à l'association avec nécessité de fournir les pièces ou informations manquantes.

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et papier, placé sous la responsabilité du Maire de la Ville de DENAIN (Hôtel de Ville, 120 rue de Villars B.P.50213 – 59723 DENAIN CEDEX) et destiné à l'étude des demandes de subvention.*

*Les données ainsi collectées sur la base légale du consentement et du contrat légal sont conservées pour une durée de 5 ans, les destinataires de ces données sont les services de la Commune.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et renforcée par le « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en fonction du type de données et de la base légale du traitement.*

*Vous pouvez exercer ce droit en vous rapprochant du Délégué à la Protection des Données de la commune par mail : [dpo@ville-denain.fr](mailto:dpo@ville-denain.fr), par téléphone 03.27.23.59.59, ou par courrier : DPO Ville de Denain 120 rue de Villars B.P. 50213 – 59723 DENAIN CEDEX.*

### 1 - DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION

- |   |                                    |   |  |
|---|------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Sport                | <input type="checkbox"/> Culture   | <input type="checkbox"/> Action Sociale | <input type="checkbox"/> Santé             |
| <input type="checkbox"/> 3ème Âge             | <input type="checkbox"/> Éducation | <input type="checkbox"/> Patriotique    | <input type="checkbox"/> Festivités        |
| <input type="checkbox"/> Syndicat             | <input type="checkbox"/> Jeunesse  | <input type="checkbox"/> Environnement  | <input type="checkbox"/> Vie des quartiers |
| <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : |                                    |   |  |

**Pourriez-vous nous communiquer un descriptif et une photo de votre association afin de compléter l'item +D'INFOS sur l'annuaire des associations sur le site internet de la Ville <http://www.ville-denain.fr/>**



## 4 - COORDONNÉES PERSONNELLES

Nombre de membres du Conseil d'Administration :

dont Bureau :

### Président ou Responsable de la structure

NOM : Prénom :  
Date de naissance : / /  
Adresse :  
C.P : Ville :  
Tél : / / / / e-mail : @

### 1<sup>er</sup> vice-Président

NOM : Prénom :  
Date de naissance : / /  
Adresse :  
C.P : Ville :  
Tél : / / / / e-mail : @

### Secrétaire ou Responsable Adjoint de la structure

NOM : Prénom :  
Date de naissance : / /  
Adresse :  
C.P : Ville :  
Tél : / / / / e-mail : @

### Trésorier

NOM : Prénom :  
Date de naissance : / /  
Adresse :  
C.P : Ville :  
Tél : / / / / e-mail : @

**\* Merci de préciser les correspondants de l'association que vous souhaitez voir figurer sur le site internet et le guide des associations de la Ville de Denain :**

Président  Secrétaire  Trésorier  Autre (préciser) :

NOM : Prénom :  
Fonction :  
Tél : / / / / e-mail : @



## 6 – LOCAUX MIS A DISPOSITION PAR LA MAIRIE

Veuillez indiquer dans le tableau suivant les créneaux d'occupation et le nom du ou des locaux mis à la disposition de votre association par la Ville de Denain.

Nom et adresse des locaux :

Convention de mise à disposition :  Oui  Non

Jours	Horaires	Nom du local-salle
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

**Période d'activité :** du / / au / /

**Ouverture aux périodes de vacances scolaires 2023 :**  oui (compléter ci-dessous)  non

Du samedi 11 février 2023 au dimanche 26 février 2023

Du samedi 15 avril 2023 au lundi 1<sup>er</sup> mai 2023

Du samedi 8 juillet 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Partenaire Chèque Sport-Culture :**  Oui  Non

## 7 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (nom et prénom)

Représentant légal de l'association ou organisme :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait, le            /            /            À

Le Président.

Cachet de l'association :

## 8 - PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER

- Statuts à jour** de votre association (si non remis aux Services ou modifiés)
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale**
- Récépissé de déclaration** et/ou **de modification** en sous-Préfecture
- Calendrier** sportif et/ou de manifestations programmées
- Attestation **d'assurance Responsabilité Civile**
- Contrat d'Engagement Républicain** signé

**Lexique : mentions obligatoires ou facultatives à compléter.**

**Chapitre 1** : Domaine d'intervention et descriptif de l'association : obligatoire

**Chapitre 2** : Identification de l'association : obligatoire

**Chapitre 3** : Renseignements d'ordre administratif et juridique : obligatoire

**Chapitre 4** : Coordonnées personnelles : Les coordonnées des Président, Secrétaire, Trésorier sont obligatoires. Les coordonnées du 1<sup>er</sup> vice-Président sont facultatives. Pour les associations Nationales qui ont des sections locales, les coordonnées des Responsable et Responsable Adjoint sont obligatoires.

Les coordonnées postales, téléphoniques, courriel peuvent être les coordonnées du siège social de l'association.

**Chapitre 5** : Adhérents : à remplir obligatoirement pour les associations locales. Pour les associations nationales, le nombre d'adhérents total est obligatoire.

Les informations relatives à l'encadrement technique, arbitres et salariés sont obligatoires. Fournir les copies des diplômes.

Les cotisations (et part licence si l'association est affiliée à une Fédération) sont obligatoires pour les associations locales.

**Chapitre 6** : Salles et locaux mis à disposition par la Mairie : à remplir obligatoirement par toutes les associations locales ou extérieures qui bénéficient de la mise à disposition de créneaux d'occupation dans des locaux et salles de Denain.